

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

OBJET : NON RECONDUCTION DE L'ADHESION  
AU SERVICE INTERCOMMUNAL TERRITOIRE ET URBANISME A COMPTER DU 01/01/2023

L'an deux mille vingt-deux, et le six septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève — LAMOTE Jean-Baptiste — DIBON Odette — CELHAY Martine — ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - BIDART Thibault

EXCUSEES : LAGADEC Marie-Pierre - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - EYHERABURU Mélanie

SECRETAIRE DE SEANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités des Pyrénées-Atlantiques se sont dotées de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elles utilisent en temps partagé. Ont ainsi été mis en place le Service Intercommunal Administratif, (SIA) chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux, le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture(SIPA), intervenant de la même manière dans le domaine du bâtiment, le Service Intercommunal du Numérique (SIN) permettant aux collectivités de s'informatiser et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économique, le Service Intercommunal Territoires et Urbanisme (SITU) répondant aux attentes des collectivités en la matière et le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement (SIVRA) qui fournit aux collectivités adhérentes une assistance en matière d'aménagement des espaces publics, de voirie, d'ouvrages d'arts, d'espaces verts et de réseaux divers.

Ces services sont gérés par l'Agence Publique de Gestion Locale, qui est un syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Pour tous les services, la formule d'adhésion est souple : la collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée.

Symétriquement, la collectivité peut se retirer de tel ou tel service ou de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1er janvier de l'année suivante.

Elle précise que la commune de Bardos adhère depuis de nombreuses années à tous ces services pour un coût calculé en fonction du nombre d'habitants : 1,94 €/habitant pour le SIA, 1,81 € pour le SIN, 1,60 € pour le SIPA, 1,60€ pour le SITU et 1,60€ pour le SIVRA, représentant un coût total de 15 435,22€ pour l'année 2022.

Elle ajoute que depuis le transfert de compétence de l'urbanisme à la CAPB le SITU est très peu sollicité. Elle propose donc de ne pas reconduire l'abonnement au service, représentant une économie annuelle de 3 003,20 €.

Invité à se prononcer sur cette question, le **conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas reconduire l'adhésion au Service Intercommunal Territoire et Urbanisme (SITU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :  
**CHARGE** la Maire d'informer de la présente Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur le Président de l'APGL, Monsieur le comptable public d'Anglet.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY



